



**Direction**

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

[secretariat.direction@crous-bordeaux.fr](mailto:secretariat.direction@crous-bordeaux.fr)

18 rue du Hamel  
CS 11616  
33080 Bordeaux Cedex

**Conseil d'administration du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n°07-2022-03**

Point n° 7 | Conventionnement des logements V1 à Talence

<b>Exposé des motifs</b>
<p>Le Crous est maître d'ouvrage d'une opération de surélévation du Village 1, à Talence, permettant la création de 115 logements de type T1, d'une superficie de 16 m<sup>2</sup>. Cette opération de développement du parc immobilier, incluant également la rénovation thermique de bâtiments existants, financée dans le cadre du Plan de relance, sera livrée en décembre 2023.</p> <p>Les logements construits dans le cadre du programme de réhabilitation/surélévation du Village 1, pour ne pas faire appel au financement <i>via</i> un prêt locatif type PLS (prêt locatif social), répondent bien aux caractéristiques des logements faisant habituellement l'objet d'une convention de conventionnement avec les services de l'État.</p> <p>Seront ainsi retenus les plafonds de ressources et de loyer prescrits par la réglementation applicable aux logements relevant des prêts PLS. Une convention de conventionnement permettra d'ouvrir droit aux attributaires de ces logements le bénéfice du régime de l'aide personnalisée au logement (APL).</p>
<b>Projet de délibération</b>
<p>Le conseil d'administration autorise le directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine à engager des discussions et à signer une convention de conventionnement avec les services de l'État pour les 115 nouveaux logements étudiants du Village 1, à Talence.</p>
<b>Votants présents ou représentés</b>
<p>Pour :22 Contre : 0 Abstentions :0</p>

Le 11 mars 2022

Le président du conseil d'administration,  
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE